



CONSEIL DES RECTRICES ET RECTEURS FRANCOPHONES

Communiqué du Conseil des rectrices et recteurs du 5 novembre 2025

Remarques du CRef sur l'augmentation du minerval et le définancement continu des universités

Le CRef comprend la nécessité d'augmenter le cout des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur en indexant le minerval qui était gelé depuis 2011.

Toutefois, il entend également les difficultés et comprend la réaction des étudiant·es qui considèrent que l'augmentation de 359€ dès la rentrée 2026, telle qu'elle a été annoncée, est trop brutale.

Le CRef tient à signaler que cette hausse du minerval ne bénéficiera d'aucune manière aux universités : elle vise seulement à participer à réduire le déficit des caisses de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Soumises à la même rigueur budgétaire, les universités se voient d'ailleurs une fois de plus définancées : le gouvernement leur a annoncé une perte de 3,2M€, alors que, dans son dernier [mémoire](#) (pages 7 à 9), le CRef alertait sur le définancement des universités depuis 2006, lequel a pour conséquence une dégradation des conditions d'encadrement¹. La diminution continue du financement par étudiant·e affecte ainsi également les taux de réussite, en particulier ceux des étudiant·es en début de parcours ainsi que des étudiant·es plus défavorisés.

Dans le même mémoire, pour rappel, le CRef montrait que, selon une comparaison internationale des dépenses totales par étudiant·e pour les divers niveaux d'enseignement, le handicap de l'enseignement supérieur de la FWB, par rapport à la moyenne des pays européens de niveau de développement comparable, était de 18%, ce qui correspond presque exactement à la dégradation des moyens par étudiant·e de l'enseignement supérieur sur la période 2006 à 2021 (-17%).

Pour revenir à la question de l'augmentation du minerval, le CRef attire également l'attention sur le fait que, selon le système de bourses qu'il est prévu d'instaurer, il est probable que *plus d'étudiants* paieraient un minerval *moins* élevé que dans le système antérieur, ce qui suscite quelques doutes quant aux économies réelles que permettraient les nouvelles mesures. En tout état de cause, le CRef défend totalement la nécessité de soutenir les étudiant·es en situation de précarité, et souligne l'importance que le système soit balisé avec équité et clarté.

¹ Dans son [mémoire](#) de 2018, le CRef demandait un premier effort de refinancement de l'ordre de 150 M€ en faveur des universités sur la législature 2019-2024. L'effort, porté à 80 M€ en 2024 pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur – dont 33,3 M€ consacrés à l'enseignement et 17 M€ à la recherche dans les universités –, certes positif, n'avait toutefois pas permis d'inverser la tendance de l'évolution réelle du financement constatée depuis de nombreuses années. Ainsi, en 2023, le CRef avait réitéré cette demande pour la prochaine législature, soulignant que, même si le montant visé paraît important, il ne couvrirait qu'une partie du définancement subi depuis 2006, sans aucune prise en compte de la poursuite de l'augmentation de la population étudiante. Or non seulement toute perspective de refinancement semble devenue illusoire vu le contexte financier de la FWB, mais le définancement semble se poursuivre.